



Syndicat CGT Territoriaux  
de Perpignan  
Mairie - PMMCU - CCAS

# CE QUI CHANGE POUR LES AGENT-ES A PARTIR DE JANVIER

Janvier 2024,

## Point d'indice

Une très légère revalorisation de la valeur du point d'indice de la fonction publique entre en vigueur avec l'attribution de 5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents.

**La revalorisation du point d'indice est primordiale, la CGT revendique 10 % immédiatement et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 13 ans en passant le point d'indice à 6 €.**

## Promotion interne

Les règles de promotion interne changent au 1<sup>er</sup> janvier. Alors qu'il fallait trois recrutements pour une promotion interne, désormais seuls deux recrutements seront nécessaires pour promouvoir un agent déjà en poste dans la collectivité (décret en cours de parution).

**Fort bien mais les ratios de promotion interne sont calculés à partir du nombre de fonctionnaires. Or, s'il y a de plus en plus d'agents contractuels, il y aura de moins en moins de promotion interne. De plus, La promotion interne n'est pas un droit, même si les conditions sont remplies et si un poste correspondant est vacant. Elle est prononcée au bon vouloir de l'autorité territoriale. La CGT, elle, milite pour la fin des ratios des filières pour les avancements de grade.**



## Compte épargne-temps

L'arrêté du 24 novembre 2023 fixant les montants des jours indemnisés dans le cadre du compte épargne-temps (CET) entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier et augmente le plafond de jours pouvant être sanctuarisés (60 jours à 70 jours).

**A Perpignan, nous n'avons pas de possibilité de nous faire indemniser les jours épargnés dans le CET, faute de délibération en ce sens. Encore une avancée à revendiquer !**

**Paradoxe : en cas de décès de l'agent-e, les droits acquis au titre de son compte donnent lieu à une indemnisation de ses ayants-droits...**

## Jour de carence supprimé en cas de fausse couche

En application de la loi du 7 juillet 2023, il n'y aura pas de jour de carence en cas d'arrêt maladie suite à une fausse couche ayant eu lieu avant la vingt-deuxième semaine d'aménorrhée.

**La CGT est évidemment pour cette suppression tant la situation était scandaleuse mais il ne faut pas s'arrêter là ! Il faut abolir le jour de carence qui est une mesure injuste, inefficace et insultante pour les agent-es. NON, être malade, ce n'est pas frauder !**

**Par contre, ce qui ne change pas, c'est que la CGT des territoriaux de Perpignan est toujours là pour vous informer, vous alerter et vous mobiliser !**

**Mais elle ne peut pas le faire seule, le syndicat c'est surtout les syndiqués.**

**Alors n'hésitez plus, rejoignez-nous !**

Syndicat CGT des territoriaux de Perpignan

Maison des syndicats 8, rue de la Garrigole 66000 PERPIGNAN Messagerie : [cgtmairieperpignan@gmail.com](mailto:cgtmairieperpignan@gmail.com)  
site Internet : <https://mairieperpignan.reference-syndicale.fr/> Facebook CGT Mairie Perpignan

Tel : 04.68.34.44.17 ou 06.25.51.18.67



Syndicat CGT Territoriaux  
de Perpignan  
Mairie - PMMCU - CCAS

# L'égalité entre les femmes et les hommes, une priorité

Carrières hachées, temps partiels subis, métiers à prédominance féminine dévalorisés... Autant de raisons qui font qu'aujourd'hui encore les femmes gagnent 27 % de moins que les hommes, un phénomène qui s'amplifie à la retraite (leurs pensions sont inférieures de 40 % à celles des hommes). Près de 64 % des salarié·es au Smic sont des femmes.

**Elles sont donc parmi les premières victimes de l'inflation.** Gagner l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes est donc une priorité, et la CGT est porteuse de nombreuses propositions :

- revaloriser les métiers à prédominance féminine ;
- réviser l'index égalité pour qu'il fasse toute la transparence sur les inégalités et sanctionner les entreprises qui discriminent ;
- créer de nouveaux droits et moyens pour prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail et en dehors ;
- créer un service public de la petite enfance, de proximité financièrement accessible à tou·tes ;
- allonger le « congé de paternité et d'accueil de l'enfant » à quatre mois, intégralement rémunéré ;
- mettre fin aux temps partiels subis ;
- mettre fin aux systèmes opaques d'individualisation des rémunérations et des primes ;
- conditionner l'octroi des marchés publics à l'égalité salariale.



**Le 8 mars, c'est grève féministe #UnJourSansNous !**

Dans 2 mois, c'est le 8 mars. La CGT a décidé de faire de cette date une grande journée de mobilisation interprofessionnelle pour revendiquer l'égalité femmes-hommes.

**Le 8 mars, on arrête tout, toutes et tous ! Le 8 mars, ce n'est ni la fête des mères, ni la fête des femmes, c'est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes.**

Nous appelons à la grève féministe en solidarité avec nos sœurs du monde entier. Nous appelons à la grève féministe pour gagner l'égalité au travail et dans nos vies, pour garantir notre indépendance économique. Ensemble, nous gagnerons !

**Syndicat CGT des territoriaux de Perpignan**

Maison des syndicats 8, rue de la Garrigole 66000 PERPIGNAN Messagerie :  
cgtmairieperpignan@gmail.com site Internet : <https://mairieperpignan.reference-syndicale.fr/>  
Facebook CGT Mairie Perpignan Tel : 04.68.34.44.17 ou 06.25.51.18.67